

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20240101

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq janvier à 20 h 00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Semur en Vallon en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Étaient Présents :

Date de convocation

17 janvier 2024

Date d'affichage

17 janvier 2024

MM. BORDEAU Christian, BOSNYAK Yvan, CHABILLANT Jean-Luc, FLAMENT Dominique, GAUTHIER Renaud, GRÉMILLON Patrick, GUIBERT Aris, GUIBERT Cédric, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MASSÉ Nicolas, MERCIER Marc, MORIN Sébastien, NICOLAÏ Christophe, PLUT Jean-Claude, POTTIER Louis, VADÉ Prosper et Mmes BESNIER Claire, BONNEFOY Béatrice, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, RENARD Candy, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora, membres titulaires, M. DUPIN Christian, membre suppléant.

Nombre de conseillers

En exercice : 42

Présents : 35

Votants : 38

Étaient excusés :

M. CHÉRON Michel

M. DARROY Claude remplacé par son suppléant DUPIN Christian

M. FOUCAULT Yves

M. JAMOIS Xavier donne pouvoir à MARTEL Jean-Pierre

M. LABURTHE-TOLRA Benjamin donne pouvoir à LEROY Michel

M. PARIS Hubert

Mme GERMAIN Martine

Mme MENU Catherine donne pouvoir à MERCIER Marc

Madame BRIGANT Nicole est nommée secrétaire de séance.

OBJET :

COMMISSION THEMATIQUE ELECTION D'UN MEMBRE COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET MOBILITE

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-0648 en date du 12 décembre 2016 portant création de la communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille issue de la fusion de la communauté de communes du Pays Calaisien et du Val de Bray au 1^{er} janvier 2017,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22, L. 5211-1 et L. 5211-40-1,

Vu les délibérations n° 20200708 et 20200709 en date du 23 juillet 2020, relatives à la création et aux modalités de fonctionnement des commissions thématiques interne à la collectivité,

Vu la délibération n°20221002 relative à la fusion de la commission Economie – Emploi avec la commission Aménagement du Territoire – mobilité et transport,

Vu la délibération n°20221003 relative à l'élection des membres de la commission Développement Economique et Mobilité,

Monsieur Le Président, rappelle que suite à la démission de Monsieur PITOU Jean-Philippe de son mandat de conseiller municipal le 07 novembre 2023, il ne peut plus être membre de la commission et informe qu'un nouveau membre peut être nommé, il est proposé M. GUIBERT Cédric.

Monsieur le Président précise que l'élection des membres doit être réalisée au scrutin uninominal secret, toutefois les membres du conseil communautaire peuvent décider à l'unanimité d'un scrutin public.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations,
- **DESIGNE** Monsieur GUIBERT Cédric, membre de la commission Développement Economique et Mobilité

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 25 janvier 2024

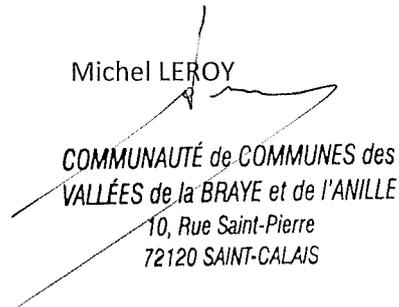
La secrétaire de séance,

Nicole BRIGANT



Le Président,

Michel LEROY



**COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE**
10, Rue Saint-Pierre
72120 SAINT-CALAIS